

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/12/17	11/12/17	2017-5788

1. Intitulé du projet
Demande d'autorisation temporaire pour une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input type="text" value="SIORAT"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input type="text" value="Patrice PEREZ, Directeur Régional Aquitaine"/>
RCS / SIRET <input type="text" value="67682013700054"/> Forme juridique <input type="text" value="S.A.S.U."/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers (de type mobile pour une autorisation temporaire). La liste des rubriques ICPE concernées est présentée dans le dossier "Eléments d'appréciation" joint à la demande d'examen.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud pour la production d'environ 25 000 tonnes d'enrobés destinés aux chantiers routiers locaux.

La centrale d'enrobage sera implantée sur une aire minérale qui a déjà accueillie des centrales d'enrobage dans le cadre de précédentes autorisations temporaires.

Les aménagements nécessaires à l'implantation d'une centrale d'enrobage sont déjà réalisés sur ce site : aire empierrée, clôture et signalétique indiquant le danger et l'interdiction d'accès a été mise en place.

D'autres aménagements seront réalisés sur le site : fossés de collecte des eaux de ruissellement, bassin de collecte des eaux, décanteur déshuileur, pont bascule, local pour le personnel.

4.2 Objectifs du projet

Les enrobés produits sont destinés à des chantiers routiers du secteur.

La production de 25 000 tonnes d'enrobés impliquera un fonctionnement pendant 20 à 25 jours environ avec un rythme moyen de 1 200 t/jour (1 800 t/jour au maximum). Le fonctionnement de la centrale s'effectuera par campagne, au fur et à mesure de l'avancée des chantiers routiers à desservir, sur une période de 6 mois. Cette autorisation pourra si nécessaire être renouvelée pour une durée équivalente pour prendre en compte les aléas du chantier routier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Des aménagements sont déjà réalisés sur ce site : aire empierrée, clôture et signalétique indiquant le danger et l'interdiction d'accès a été mise en place.

Des aménagements complémentaires nécessaires à l'implantation d'une centrale d'enrobage seront réalisés : fossés de collecte des eaux de ruissellement, bassin de collecte des eaux, décanteur déshuileur, pont bascule, local pour le personnel.

Le bassin filtrant présentera une surface d'environ 200 m² (= 50 x 4 m) et une profondeur de l'ordre de 1 m, soit une capacité d'environ 150 m³ correspondant à la rétention nécessaire, avec une pluie décennale de 76,7 mm.

Une aire étanche sous le parc à liant (cuves de bitume, fioul lourd et FOD) sera réalisée afin de permettre la rétention en cas de fuite (et le stockage des eaux de pluies lors d'un évènement pluvieux exceptionnel).

De plus, afin de prendre en compte le risque d'inondation et respecter les prescriptions de la zone rouge du PPRI, le parc à liant sera surélevé par un terrassement de 30 cm de haut, et des levées de 40 cm seront installés pour constituer la rétention dont le haut se situera à 70 cm au-dessus du TN (côte de référence crue dans le secteur).

L'ensemble des eaux ruisselant depuis l'aire d'implantation sera collecté et dirigé vers les fossés périphériques qui rejoindront un décanteur/déshuileur puis un bassin d'infiltration.

Une surverse du bassin permettra aux eaux de rejoindre le fossé routier de la RD18E3 à 30 m à l'Est du site. Cette surverse (enterrée) empêchera tout débordement du bassin sur les terrains voisins (notamment sur la piste desservant le site voisin).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les granulats nécessaires à la fabrication des enrobés à chaud seront apportés et mis en stocks. De même des fraisats provenant de chantiers routiers seront mis en stocks pour être recyclés dans la fabrication des enrobés.

Les granulats sont repris à la chargeuse et déposés dans des trémies, dosés et acheminés par convoyeur vers un tambour sécheur malaxeur (TSM). Le TSM permet de chauffer les granulats à l'aide d'un brûleur à fioul lourd d'une puissance de 15 MW. Le bitume est ensuite injecté, dans une proportion de 5 %, et malaxé avec les granulats pour produire les enrobés.

Les enrobés sont ensuite stockés dans une trémie calorifugée puis chargés dans les camions desservant le chantier routier à approvisionner.

Les rejets gazeux et poussières sortant du TSM sont traités par un filtre à manches qui bloque les poussières. Les gaz sont ensuite rejetés par une cheminée de 13 m de hauteur assurant leur dispersion dans l'atmosphère.

Une chaudière annexe fonctionnant au fioul oil domestique (FOD) permet de maintenir le bitume en température pour assurer sa fluidité.

L'ensemble des produits hydrocarbures (fioul lourd, FOD, GNR pour la chargeuse) est stocké dans des cuves placées sur une rétention d'un volume approprié.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0. (emprise des activités et bassin versant amont < 20 ha), bien que les aménagements aient déjà été réalisés dans le cadre des activités voisines.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du site (dont surface occupée par la centrale d'enrobage)	0,66 ha (env 6 600 m2)
Production d'enrobés	25 000 tonnes
Surface de stockage de granulats (et de fraisats)	1 600 m2
Produits hydrocarbures : fioul lourd TBTS	55 t
FOD	5 t
Bitume	150 t

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Les Billaux (33)
section 0D
lieu-dit "Le Barailot"
parties des parcelles 744, 746, 750 et 751

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 57' 32" N Lat. 00° 14' 32" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Il s'agit d'une autorisation temporaire.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Les Billaux est inscrite dans le plan de prévention du risque inondation (PPRI) des Vallées de la Dordogne et de l'Isle sur le secteur du Libournais, approuvé par arrêté préfectoral le 16 juin 2003. La commune est concernée par le risque inondation, lié aux crues par débordement lent du cours d'eau.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR7200661 Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne englobe les terrains du projet. Toutefois ces terrains ont déjà été aménagés en aire minérale et aucune interaction avec le milieu naturel environnant n'aura lieu. Une notice d'incidence du projet sur ce site Natura 2000 sera réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les besoins en eau sont limités à l'arrosage des pistes à l'aide d'une citerne remplie hors site ou dans le bassin de collecte des eaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur une partie d'une aire minérale déjà aménagée et n'aura aucune incidence sur le milieu naturel environnant ou sur les habitats et espèces ayant justifié ce classement en Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation a déjà été aménagé en aire minérale dans le cadre d'une précédente implantation d'une centrale d'enrobage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque lié au transport de matières dangereuses concerne l'ensemble du département de la Gironde. Il n'a pas d'interaction avec le site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Les Billaux et les terrains du projet sont situés en zone rouge d'après le PPRI Vallées de la Dordogne et de l'Isle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de l'ordre de 40 rotations journalières de camions semi-remorques pour acheminer les enrobés fabriqués (pendant 20 à 25 jours). Trafic similaire pendant également environ 20 à 25 jours pour acheminer sur le sites les granulats nécessaires à la production des enrobés (pas de trafic cumulé de ces 2 apports).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émergences sonores auprès du plus proche voisinage resteront inférieures à 5 dBA. Pas de fonctionnement en période nocturne (sauf cas exceptionnel)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Odeurs d'enrobés perceptibles sur le site ou à proximité immédiate. Pas de nuisance olfactive, camions bâchés pour le transport des enrobés.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets gazeux liés à la fabrication des enrobés. Rejets de gaz d'échappement liés au fonctionnement de la chargeuse et à la circulation des camions.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets sont ceux des eaux de ruissellement collectées dans un bassin et rejetées après passage dans un décanteur déshuileur puis dispersées par infiltration
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un dossier présentant le projet, l'état actuel de l'environnement, les incidences du projet et les mesures prises est joint à ce formulaire.

Les impacts potentiels du projet sur le milieu naturel sont atténués par des mesures d'évitement (implantation sur un site minéral déjà existant) et par des mesures de réduction (réductions des poussières, du risque incendie, des risques de pollution, ...). Avec l'application de ces mesures, les impacts résiduels seront faibles à négligeables. Aucune mesure compensatoire ne sera nécessaire. Aucune espèce protégée ne sera affectée (non nécessité d'un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées).

Les impacts potentiels et les mesures sont détaillés dans l'étude écologique (incluse dans le dossier de présentation). Il n'a pas été mis en évidence d'impact notable du projet sur la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'implantation temporaire d'une centrale d'enrobage sur un site qui est déjà aménagé et qui a accueilli ce type d'installation et occupé actuellement par une aire minérale. La centrale d'enrobage sera appelée à fonctionner pendant environ 20 à 25 jours, en une ou plusieurs périodes réparties sur 6 mois (période renouvelée éventuellement pour 6 mois en fonction des chantiers à approvisionner).

La centrale d'enrobage est implantée sur un site et dans un contexte environnant occupé par des activités (centrale à béton, entrepôts, bureaux...). Cette centrale projetée ne générera pas d'effets sur la santé ou sur l'environnement.

Il ne semble pas nécessaire que le projet envisagé ici fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Un dossier présentant les éléments d'appréciation est joint à ce formulaire. Ce dossier est établi sur la base de relevés de terrain réalisés en novembre 2017.

Cette présentation des éléments d'appréciation, sous une forme similaire à celle d'une étude d'impact, permet de se rendre compte aisément du contexte actuel du site, des effets du projet et des mesures mises en oeuvre.

Ce dossier de présentation des éléments d'appréciation comporte dans ses annexes :

- les justificatifs de maîtrise foncière et l'accord du propriétaire sur le réaménagement du site,
- l'avis du maire sur le réaménagement du site.

9. Engagement et signature

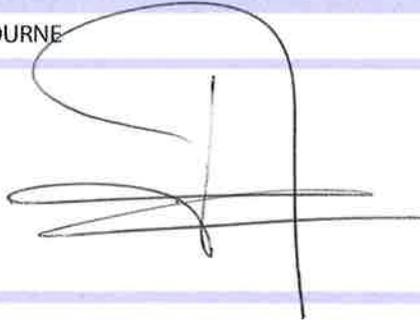
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LIBOURNE

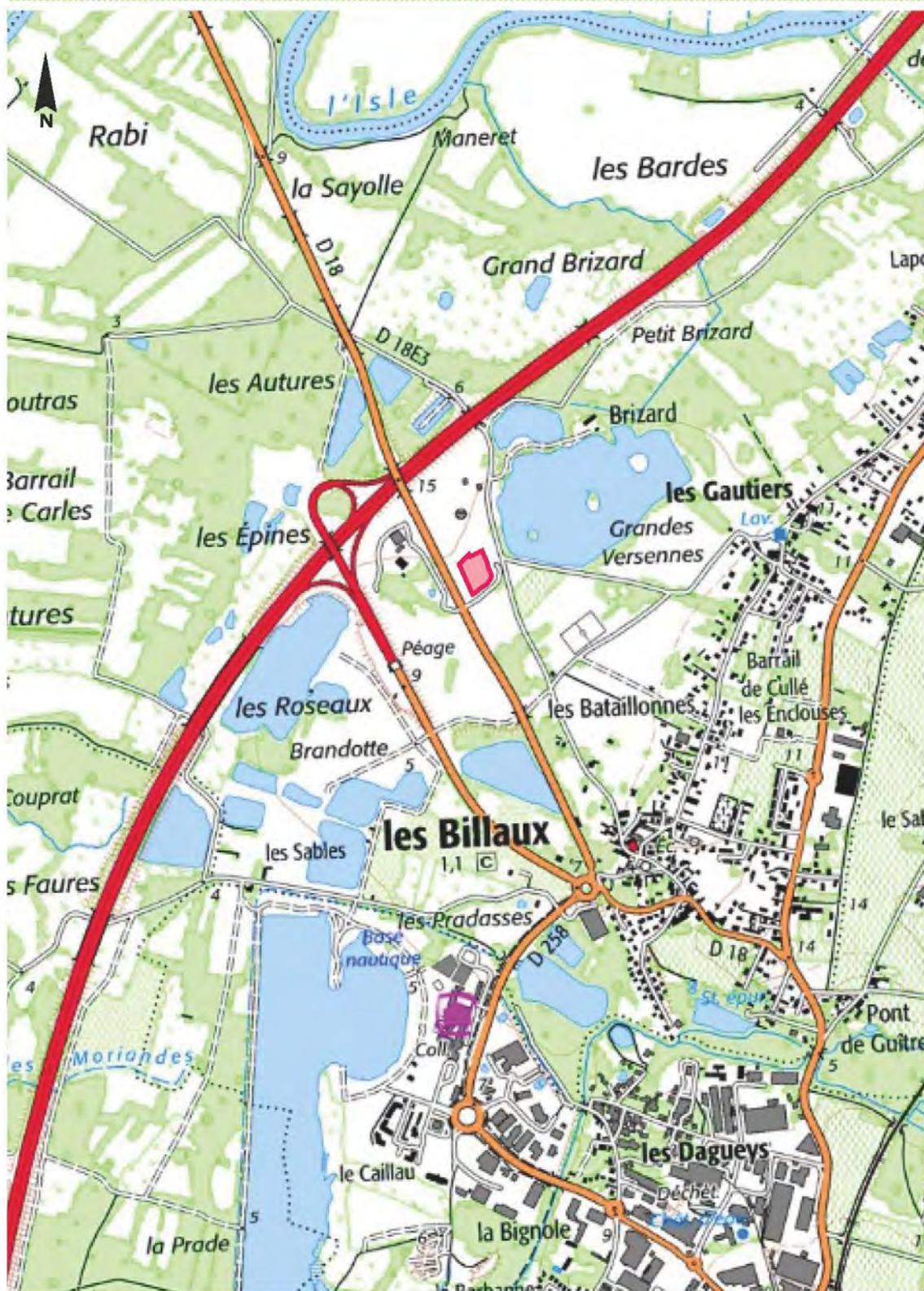
le, 7 décembre 2017

Signature



Annexe 2

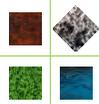
Carte de situation



Source du fond de plan : Géoportail - Copyright

 Emprise du projet

0 1000 m
Échelle : 1 / 25 000



Aménagement du site



Les terrains du projet



Entrée du site avec clôture



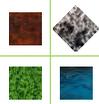
Société Lafarge Granulats Sud en limite Nord du site



Future entrée vue depuis le site



Sortie des camions et carrefour avec la RD18



Plan d'implantation générale sur le site



- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| emprise du projet | décanteur - déshuileur |
| centrale d'enrobage | citerne souple 120 m ³ |
| stocks | portail |
| pistes internes | clôtures |
| fossés | bureau |
| bassin de collecte des eaux | pont bascule |
| buse enterrée | |

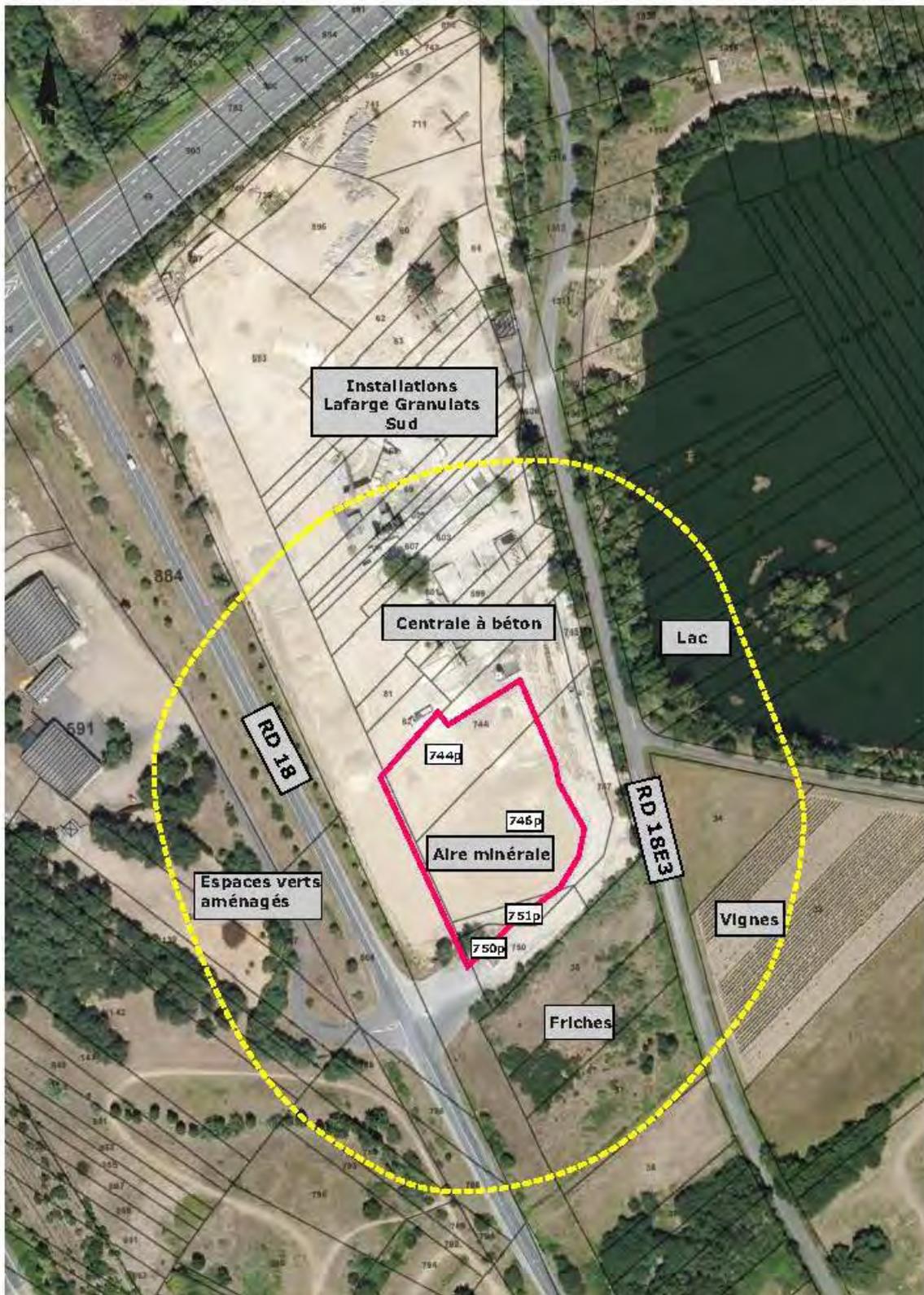
Source du fond de plan : Géoportail - Copyright

0 40 m
Échelle : 1 / 1 000



Annexe 5

Plan des abords



Source du fond de plan : Géoportail - Copyright

 Emprise du projet

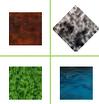
 Parcelles concernées par le projet

 0 100 m

Échelle : 1 / 2 500

 Périmètre de 100 m autour du projet

 Vignes Affection des bâtiments et terrains



Source du fond de plan : Google Satellite